Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Conseil consulaire en formation « protection et action sociale »
25 octobre 2017 à 9 h 00 à l'Ambassade de France

Procès-verbal

Participants:

Membres de droit avec voix délibérative :

M. Michel MIRAILLET :	Président du conseil consulaire.
M. Gilles PECASSOU:	Ministre-conseiller (en représentation du président).
M. Xavier NOËL-BOUTON :	Conseiller consulaire.
M. Jean SUBLON :	Conseiller consulaire. Mandat à M. NOËL-BOUTON et participation par visio-conférence.
M. Jean-François DELUCHEY :	Conseiller consulaire.

Membres participants avec voix consultative :

M. Dominique LOUIS :	Représentant ADFE.
M. Sabri LAKHDARI :	Le médecin-conseil du poste.

Membres à voix consultative :

M. Samuel BOUCHARD :	Chef de la section consulaire.
M. Guillaume PETITGAS :	Membre de la communauté française et membre de la Commission électorale.
Mme Anne PICQUET :	Agent AFE de la section consulaire.

Participant ne prenant pas part aux débats et secrétaire de séance :

M. Patrick SONGY :	Chargé des affaires sociales - secrétaire du conseil consulaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Le président du conseil consulaire a souhaité la bienvenue aux membres et vérifié que le quorum était atteint (3 membres sur 4 ayant voix délibératives étaient en effet présents dont 1 par visio-conférence).

Il a précisé que cette réunion avait pour objet de traiter les dossiers des demandeurs résidents dans la circonscription de Brasilia en réalisant également la présentation des dossiers traités à Paramaribo. Il a ensuite rappelé les principes de confidentialité des débats.

Ordre du jour:

- Bilan Global monde 2016
- Bilan local exercice 2017
- Montant du taux de base
- Montant des aides ponctuelles
- Présentation par l'agent chargé des affaires sociales de la section consulaire de l'ambassade des dossiers individuels de nos allocataires permanents : reconductions et nouvelles demandes.

A - Bilan global « monde ».

Il a été rappelé que la programmation des crédits d'aide sociale pour 2018 est soumise, à l'avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale en conformité avec le décret 2014-144 du 18 février 2014.

Il a ensuite été indiqué qu'en **2016,** les dépenses d'aide sociale se sont élevées à **13 466 457 €.**

	crédits inscrits en LFI	crédits après régulations (gels)	crédits notifiés (A)	crédits délégués	crédits consommés (B)	taux de consommation (B/A)
2012	16 235 000 €	15 205 336 €	15 179 251 €	14 918 414 €	14 635 655 €	96,40 %
2013	16 235 000 €	15 209 461 €	15 035 838 €	14 684 503 €	14 515 851 €	96,50 %
2014	16 235 000 €	15 098 550 €	14 530 673 €	14 234 605 €	14 049 802 €	96,70 %
2015	15 709 000 €	14 452 280 €	14 571 154 €	14 286 618 €	14 148 661 €	97,10 %
2016	15 645 050 €	14 393 446 €	13 466 457 €	13 399 536 €	13 222 729 €	98,19%

Il a également informé que compte tenu du montant attribué à l'aide sociale après mise en réserve (14 393 446 €), la DFAE a proposé de dépenser 13 642 798 € pour l'exercice 2017, selon le détail ci-dessous :

Les allocations de solidarité (AS) **:** Pour l'année 2017, le coût de cette mesure est de 6 034 137 € (contre 5 875 045 € en 2016) pour un total de 2 027 bénéficiaires (2 147 en 2016).

- Les allocations adultes handicapés (AAH et aides complémentaires) : Pour l'année 2017, le coût de cette mesure est de 4 986 052 € (contre 4 960 728 € en 2016) pour un total de 1 174 bénéficiaires (1 200 en 2016).

- Les allocations enfants handicapés (AEH et aides complémentaires) : Pour l'année 2017, le coût de cette mesure est de 1 264 344 € (contre 1 213 735 € en 2016) pour un total de 481 bénéficiaires (449 en 2016).

- Les aides à durée déterminée (ADD) **:** Pour l'année 2017, le coût de cette mesure est de 790 278 € (contre 64 586 € en 2016) pour un total de 23 bénéficiaires (même nombre qu'en 2016). Pour rappel, excepté en cas de placement en maison de retraite ou institut médicalisé, cette aide vise à aider une personne à sortir d'une difficulté conjoncturelle et non structurelle.

- Les Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) : Pour l'année 2017, le coût de cette mesure est de 356 474 € (contre 289 472 € en 2016) pour un total de 277 bénéficiaires (282 en 2016).

Source : Compte rendu de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger = Paris, 03 mars 2017 =

B - Bilan 2017 – circonscription de Brasilia

- **Circonscription de Brasilia**

Les dépenses effectuées de 2011 à 2017 ont été présentées.

<u>Une constante :</u> le contexte budgétaire est contraint depuis au moins cinq ans et chaque dépense à prévoir doit être justifiée avec toujours davantage de rigueur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

	CCPAS BRASILIA ET RECIFE	
	Quantité d'allocataires	Montant délégué
2011	38	145 825 €
2012	37	168 386 €
2013	32	111 719 €
2014	33	113 421 €
2015	28	113 045 €
2016*	9	30 930 €
2017	6	37 048 €

**uniquement Brasilia. Recife est devenu consulat de plein exercice en octobre 2015.*

En 2017, un montant de 37 048 Euros a été accordé par le Département pour la circonscription de Brasilia soit une augmentation de 6 118 € alors qu'il y avait 2 allocataires de moins.
Cette augmentation s'explique par le fait que le dernier conseil avait demandé à définir un taux de base de 600 € alors qu'il était de 398 € en 2016. La commission nationale a décidé, suite à cette demande, de reconsidérer le taux de base et de le fixer à 569 € .
Pour rappel, pour l'année 2016, le taux de base accordé était de 398 €.

Un allocataire est décédé en juin 2017. Le poste propose au conseil de ne pas remonter ces crédits mais de les redistribuer en parts égales à l'ensemble des allocataires lors du dernier mois de paiement.
Le conseil valide cette proposition.
Ainsi, chaque allocataire se verra octroyer une aide supplémentaire de 309,40 € en décembre 2017.

Aucun nouvel entrant en cours d'exercice.

- **Circonscription de Paramaribo**

Le budget alloué au poste de Paramaribo s'élevait en 2017 à 14 130 €.

2 allocataires SMSE ont perdu leur éligibilité en 2017 pour cause de retour en Métropole et atteinte de majorité.
L'économie ainsi réalisée a permis d'obtenir un reliquat de 900 € qui sera reversé à l'ensemble des allocataires sous forme d'aide ponctuelle.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

C – Montant du Taux de base

- **Circonscription de Brasilia**

Le Service économique régional (SER) de l'ambassade a rédigé une **note récente (6/10/2017) sur l'évolution du coût de la vie au Brésil**.

Le taux d'inflation officiel enregistré à Brasilia s'y établissait à 4,05% à la mi-2017, sur 12 mois glissants.

Inflation à la mi-2017, sur 12 mois glissants :

Brasilia	4,05%
Recife	4,75%
Rio de Janeiro	3,08%
São Paulo	2,83%

Source : IBGE

Inflation mi-2017, sur 12 mois glissants pour les principaux groupes de dépenses :

Principaux groupes de produits	RJ	SP	DF	RE	NATIONAL
Inflation générale	3,8%	2,83%	4,05%	4,75%	3%
Alimentaire	1,08%	1,85%	0,93%	2,42%	1,13%
Logement	4,95%	0,87%	5,37%	7,01%	2,62%
-dont loyers résidentiels	*7,97%*	*3,90%*	*4,76%*	*5,99%*	*5,41%*
Santé	7,81%	8,68%	7,43%	6,97%	7,44%
-Médecins et dentistes	*7,17%*	*6,73%*	*5,78%*	*3,56%*	*6,18%*
-Pharmacie	*2,80%*	*6,85%*	*5,02%*	*5,73%*	*5,43%*
Education	8,26%	7,61%	5,22%	8,21%	8%
Transport	3,68%	0,28%	5,52%	5,98%	1,85%
-transports publics	*4,24%*	*2,67%*	*20,01%*	*19,62%*	*7,15%*

Source : IBGE, IPCA

Le chargé des affaires sociales évoque plusieurs données utiles sur le salariat et l'assistance médicale dans le pays de résidence :

Le salaire médian (calculé en prenant en compte que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus - cf. définition de l'INSEE). Les dernières données recueillies datant de 2010, le service économique n'est plus en mesure de donner une estimation du salaire médian au brésil.

Le salaire moyen (moyenne de l'ensemble des salaires d'une population considérée) correspond à 2 104 R$ (environ 550 euros).

Le salaire minimum fédéral au Brésil est fixé à 930 réais (environ 250 euros).

L'assistance médicale publique

Les consultations médicales dans le service public sont gratuites. En revanche, les hôpitaux et centres de santé publics sont engorgés et les personnes sont très souvent amenées à consulter des praticiens en cliniques ou hôpitaux privés.
Une simple consultation médicale privée coûte autour de 200 réais (54 euros environ) chez un généraliste et peut atteindre 750 réais (200 euros), voire plus, chez un spécialiste.

Les plans de santé (équivalent lointain des mutuelles connues dans l'UE) pratiquent des tarifs quasi inabordables pour la classe moyenne : environ 400 réaux (environ 100 euros) mensuels pour un enfant avec évolution suivant la tranche d'âge. À partir de 60 ans, ces plans peuvent couter jusqu'à quasi 3 000 réaux (810 euros).

Estimation du cout de vie moyen pour une personne âgée vivant seule

La note 2016 du SER ne peut donner exactement le montant minimum des dépenses mensuelles « d'une personne âgée vivant seule au Brésil » (par exemple, le poste « santé » d'une personne âgée est très variable).

le conseil consulaire a fait une évaluation moyenne du cout de la vie pour une personne âgée vivant seule qui s'articule comme suit :

Logement	1000 R$ soit environ 250 €
Nourriture	750 R$ soit environ 200 €
Santé	1 800 R$ soit environ 450 €
Habillement	185 R$ soit environ 50 €
Autre	185 R$ soit environ 50 €
Total	**3 900 R$ soit environ 1000 €**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Historique de l'évolution des montants de base

Année 2014 : 600 euros proposés, 479 euros accordés.
Année 2015 : 600 euros proposés, 562 euros accordés.
Année 2016 : 600 euros proposés, 398 euros accordés.
Année 2017 : 600 euros proposés, 569 euros accordés.

- **Circonscription de Paramaribo**

Aucune donnée économique fournie par le service économique de Brasilia dans l'incapacité de faire une évaluation précise et fiable des indicateurs précédents.

Néanmoins, la monnaie locale reste très instable après une forte dévaluation en 2016 et une inflation de près de 40 %. Les conditions de vie se sont très nettement détériorées au Surinam. Pour mémoire, le taux de chancellerie au 1er septembre 2017 est de 0.115 € = 1 dollar du Suriname (SRD).

Pour l'année 2017, le montant du taux de l'allocation de base était de 246 €.

Conclusion et avis du conseil :

- **Circonscription de Brasilia**

Compte-tenu tenu de la nette évolution du coût de la vie, du taux d'inflation, de l'évolution du taux de change et de l'ensemble des éléments exposés **il est proposé par le conseil consulaire que le taux de l'allocation de base pour Brasilia soit établi à 600 € pour 2018**.

- **Circonscription de Paramaribo**

Au regard de la situation économique actuelle du pays, de l'instabilité monétaire et du niveau d'inflation, **sur proposition du poste, le conseil consulaire demande que le taux de l'allocation de base pour Paramaribo soit établi à 260 € pour 2018.**

D – Montant des aides ponctuelles

- **Circonscription de Brasilia**

Une provision pour aides exceptionnelles et secours occasionnels de 3 700 euros sera demandée, comme l'année précédente, afin de faire face aux éventuelles urgences ou dégradations de conditions de vie des allocataires dans la circonscription de Brasilia.

- **Circonscription de Paramaribo**

Une provision pour aides exceptionnelles et secours occasionnels de 750 euros sera demandée, afin de faire face aux éventuelles urgences ou dégradations de conditions de vie des allocataires dans la circonscription de Paramaribo.

E - Examen des dossiers individuels

1/ Paramaribo (données fournies par le poste de Paramaribo)

Compte tenu de la forte dévaluation de la monnaie locale et de la situation précaire dans laquelle se trouvent les familles sollicitant l'aide de ce poste, l'ambassade de France à Paramaribo propose le renouvellement des 6 aides sociales en cours en 2017.
Pour rappel, 1 allocation supplémentaire avait été accordée pour 2017 (ce qui portait le total d'allocataires à 8) et 2 allocataires ont perdu leur éligibilité en 2017 (SMSE) pour cause de retour en Métropole et atteinte de majorité

Allocation de solidarité : 2

Secours mensuels spécifiques enfants: 5

Allocation adulte handicapé : 1

2 – Brasilia

Le conseil a ensuite procédé à l'étude des 6 dossiers individuels de la circonscription.

M. SONY, agent en charge des affaires sociales, a présenté les dossiers de chaque famille (toutes sont inscrites et connues du poste).

ALLOCATION DE SOLIDARITE : 3

ALLOCATION ADULTE HANDICAPE : 1

SECOURS MENSUELS SPECIFIQUES ENFANTS : 2

Le président a remercié l'ensemble des participants et levé la séance à 9h45, à l'épuisement de l'ordre du jour.